



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03217

Numéro SIREN : 792 787 475

Nom ou dénomination : A G

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2013 sous le numéro de dépôt 9158

Créteil, le 26/02/2013



D.D.Fi.P du Val-de-Marne Caisse des Dépôts et Consignations 1, PLACE DU GENERAL P. BILLOTTE 94040 CRETEIL CEDEX	
Pour nous joindre	Références
Division Opérations et Comptes de l'Etat Service Consignations Votre correspondant : M DUFLAUT Tél. : 01,82,69,61,00 Fax : 01,43,99,21,95 Courriel : tgcdc09@dgfip.finances.gouv.fr Horaires d'ouverture : sans interruption de 9H à 16H du lundi au vendredi	

CERTIFICAT DE DEPOT LORS DE LA CONSTITUTION

(sans appel public à l'épargne)

DOSSIER : 2187213

RECEPISSE : 2524947173

Je soussigné, Directeur Départemental des Finances Publiques du VAL DE MARNE, préposé de la Caisse des Dépôt et Consignations certifie et atteste :

- qu'il a été déposé à ma caisse, par GULAM ASIF FAROOQ, FAROOQ TAHIR une somme de 1000 € par chèque de banque représentant la totalité du capital d'une Société par Action Simplifiée en cours de constitution, sous la dénomination de AG au capital social de 1000 €, avec comme siège : 20/22 RUE EMILE ZOLA 93120 LA COURNEUVE.

- qu'il lui a été présenté lors de ce dépôt les statuts de la société comprenant une liste des souscripteurs et les sommes versées par chacun d'eux.

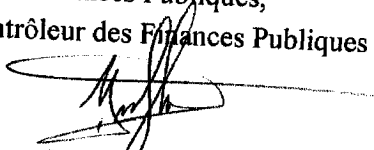
Le texte de cette liste est ci-après littéralement reproduit :

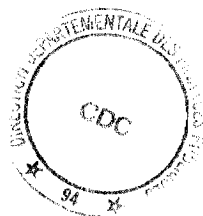
- M. GULAM ASIF FAROOQ : 500 € en numéraire et 0 € en nature ,
- M. FAROOQ TAHIR : 500 € en numéraire et 0 € en nature ,

Les soussignés ont fait apport à la société des sommes en numéraire.

Le présent certificat est établi en application des dispositions de l'article 78 de la loi du 24/07/1966 modifié par l'article 1er de la loi du 03/01/1983.

Pour le Directeur Départemental des
Finances Publiques,
Le contrôleur des Finances Publiques


M. DUFLAUT





SERVICES
BANCAIRES

www.consignations.caissedesdepots.fr

Déclaration de Consignation

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° de consignation (si nouvelle consignation) 21.8.7.213

Catégorie 3.9.3

Nom : A.G.

(1) _____
N° de consignation si déjà ouverte

Somme versée (2) : 1000 €
(en chiffres)

Date : 26-02-2013

Nom et adresse (à mentionner très lisiblement dans l'encadré ci-contre)

M. R. BENAISSA Belkacem
9 allée des bleuets

15400 Villiers le Bel
CODE POSTAL VILLE OU PAYS

Qualité de la partie versante [A consigné en qualité de Mandataire

Les deniers de A.G. 20/22 Rue Emile Zola 93120

Rayer le cas

échéant la

mention inutile

la somme de (en toutes lettres) mille euros

les valeurs ou titres ci-après (joindre le relevé de portefeuille ou la liste détaillée)

la courtoisie

en cas de notice jointe, s'y reporter impérativement pour remplir cette partie

Motif de la consignation : DEPOT DE CAPITAL

Charges (hypothèques, privilèges, nantissements...)

☐ oui

☒ non

Oppositions (saisies conservatoires, saisies attribution, ATD...)

☐ oui

☒ non

joindre les pièces justificatives

Liste des bénéficiaires : ☐ oui

☒ non

joindre la liste (en double exemplaire si liste papier)

Modalités de déconsignation : UNIQUEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE et sur présentation des pièces suivantes

- ORIGINAL DE LA DECLARATION DE CONSIGNATION

- ORIGINAL D'UN EXTRAIT K-BIS DEFINITIF DE MOINS DE 3 MOIS (PAS DE K-BIS INTERNET)

- RIB AVEC LE NOM ET L'ADRESSE DE LA SOCIETE

- DEMANDE DE REMBOURSEMENT EMANANT DU GERANT AVEC SES COORDONEES TELEPHONIQUES

Si la consignation constitue un cautionnement, les intérêts sont payables annuellement sur demande.

Signature du déposant

Bou...

Récépissé (3)

attestant de la bonne réception des fonds

N° du récépissé

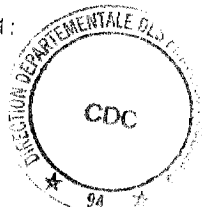
2526947173

Date :

26 FEV. 2013

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

Cache :



Signature du représentant
de la Caisse des Dépôts :

[Signature]

(1) Information à reporter sur cette ligne, par les soins du déposant si une consignation a été précédemment ouverte pour le même dossier.
(2) A remplir par le déposant.
(3) Sous réserve d'enlèvement, en cas de paiement par chèque.